



www.oph.pf
Tél. 40.46.36.36
Réception public - Papeete
Lundi au Vendredi
07h30-12h00
Contact
traitementFareAAHI@oph.pf
Réception public - Taravao
Lundi au Jeudi
07h30-15h30
Vendredi
07h30-14h30

FORMULAIRE

DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Arrêté n° 184 CM du 03 février 2012, portant dispositions d'application de la délibération N°99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée, relative à l'habitat social en Polynésie française

Cadre réservé à l'OPH

Date de dépôt :/...../.....

Numéro de la demande : D

Date d'enregistrement :/...../.....

Date de renouvellement :/...../.....

1 - Habitat groupé	2 - Habitat dispersé	3 - Parcelle viabilisée	4 - AAHI
S1 ☐	F2 ☐	S1 ☐	Cadre réservé à l'OPH Montant F CFP HT du devis
Location simple	F3 ☐	S2 ☐	IDV / HIDV normal : 800 000 ☐
S2 ☐	F4 ☐	S3 ☐	PMR/Sinistré : 2 000 000 ☐
Location-vente	F5 ☐		Complément ☐
S3 ☐			Montant
Accession direct à la propriété	Sinistré ☐ Handicapé (PMR) ☐		
Handicapé (PMR) ☐	<u>Statut de la terre :</u> Divise ☐ Indivise ☐		

ILE	Commune de la construction ou du logement à améliorer
ILE	Commune du port de débarquement

I- Identification des demandeurs

DEMANDEUR			
Nom et Prénom: Mr - Mme			
Date et lieu de naissance	à	DN	Régime
CODEMANDEUR			
Nom et Prénom: Mr - Mme			
Date et lieu de naissance	à	DN	Régime

Situation de famille	☐ Marié (e)	Date	/	/	à
	☐ Régime matrimonial	☐ Sous contrat	☐ Communauté des biens		
	☐ Concubinage	☐ Célibataire	☐ Séparé (e)		
	☐ Divorcé (e)	☐ Pacsé (e)	☐ Veuf (ve)		

Adresse de résidence actuelle		Durée	
Adresse Email		Boîte postale	987
Commune de résidence actuelle		Commune	
Coordonnées téléphoniques	Dom	Bur	GSM

II- Situation professionnelle

Le demandeur	Profession	Date d'entrée :/.../.....
Nom de votre employeur	Type de contrat	
Le codemandeur	Profession	Date d'entrée :/.../.....
Nom de votre employeur	Type de contrat	

III- Composition familiale *Toutes les personnes amenées à occuper le logement autres que les demandeurs*

Nom et prénom	Classe*	Naissance Date et lieu	Lien de parenté	DN	PC ** O/N
1-		/ /			
2-		/ /			
3-		/ /			
4-		/ /			
5-		/ /			
6-		/ /			
7-		/ /			
8-		/ /			
9-		/ /			
10-		/ /			

*Classe des enfants scolarisés **PC *personne à charge***IV- Informations complémentaires**

Statut d'occupation du logement actuel		Motif de la demande (plusieurs motifs peuvent être cochés)	
Centre d'accueil ☐	Familial ☐	Expulsion ☐	Habitant d'une RHI ☐
Propriétaire ☐	Sans droit ☐	Décohabitation ☐	Divorce ☐
Si locataire		Changement du lieu de travail ☐	Diminution des revenus ☐
Montant du loyer		Problèmes de santé ☐	Loyer actuel trop cher ☐
Nombre d'occupant du logement		Handicapé (PMR) ☐	Scolarité des enfants ☐
Type du logement		Habitat précaire ou temporaire ☐	Promiscuité ☐
Si hébergé (e)		Habitat dangereux ☐	SDF ou centre d'hébergement ☐
		Libération d'un logement du parc social OPH (parcours résidentiel) ☐	Rénovation-Finition ☐
		Agrandissement du logement consécutif à une augmentation de la taille du ménage ☐	
		Réalisation de travaux d'accessibilité et d'adaptation du logement aux personnes handicapées physiques ou aux personnes âgées à mobilité réduite ☐	

V- Ressources

* différence entre cumul des revenus et total des charges

Période des 03 derniers mois	REVENUS DEMANDEUR	REVENUS CODEMANDEUR	REVENUS DES AUTRES MEMBRES DU MENAGE	CUMUL REVENUS	Pension alimentaire déductible	Prêt Terrain	TOTAL DES CHARGES	TOTAL GENERAL NET *
TOTAL GENERAL								
MOYENNES								

VI- Liste des pièces obligatoires à fournir

Pièces communes à tous les dossiers :

- ☐ -Une pièce d'identité du **demandeur** et le cas échéant du **codemandeur**.
- ☐ -Une copie de la carte d'assuré social, délivrée par la caisse de prévoyance de la Polynésie française (CPS) ou ENIM du **demandeur et de toutes les personnes composant le ménage**, en cours de validité.
- ☐ -Un relevé d'information (CPS, Trésor public, ENIM, autres) **justifiant des revenus des ménages** ou à défaut les justificatifs des revenus du ménage sur la période des **3 mois** précédant la date d'enregistrement de la demande
- ☐ -Un état hypothécaire des transcriptions (RH) au nom du **demandeur** et du **codemandeur** le cas échéant délivré par la recette – conservation des hypothèques (**immeuble TE FENUA rue Dumont d'Urville**) moins de **1 an** avant la date d'enregistrement de la demande.
- ☐ -Et le cas échéant, le justificatif de la pension alimentaire versée par les personnes composant le ménage.
- ☐ -Remplir et joindre **l'annexe 1**, plan du domicile du demandeur (F6773).

Habitat Dispersé (Fare OPH) :

- ☐ -Le **permis de construire valide** de moins de six mois à la date d'échéance au dépôt de la demande
- ☐ -Le cas échéant un **justificatif du montant de la mensualité** de remboursement d'emprunt ayant financé le prix d'acquisition du terrain destiné à recevoir le logement
- ☐ -Le cas échéant, un **bail de location**, modèle fourni par OPH. (F0574)
- ☐ -En cas d'indivision du terrain : **attestation fournie par l'OPH** (F0576 et F0577).
- ☐ -La **photo** du panneau d'affichage doit être visible, lisible de l'extérieur du terrain et doit mentionner le nom du déclarant, le numéro de la déclaration et la nature des travaux réalisés
- ☐ -Une **attestation d'affichage** à la mairie de la construction
- ☐ -L'**extrait de la parution** du permis de construire au JOPF

Aide à l'Amélioration de l'Habitat Individuel (AAHI)

- ☐ -Le **devis AAHI** choisis sur le catalogue de l'OPH (F6702)
- ☐ -Une **déclaration sur l'honneur** du demandeur que le logement à améliorer est sa propriété et constitue sa résidence principale (F6703)

L'Office Polynésien de l'Habitat se réserve le droit de demander tout document utile à la vérification des éléments du dossier. (Art. 27 de l'arrêté 184 CM du 03 Février 2012)

***Autres pièces**

Justificatifs utiles demandés par l'OPH pour vérifier certains éléments du dossier :

- ☐ -Livret de famille si le demandeur est marié.
- ☐ -Certificat médical prescrivant l'adaptation du logement pour la personne déclarée handicapée moteur (PMR)
- ☐ -Certificat de scolarité pour les enfants majeurs
- ☐ -.....

AVERTISSEMENT

Le demandeur est averti que les aides aux logements sont accordées sur la base de critère de revenus et de la composition du ménage et qu'en cas de non-respect de tout ou partie des obligations mises à sa charge en contrepartie de l'aide accordée, la décision d'attribution pourra lui être retirée et le remboursement de l'aide réclamé, indépendamment des sanctions pénales en cas de fausses déclarations.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration. Conformément aux articles L 441-1 et L 441-6 du code pénal : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

« Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

En déposant votre demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et vous vous engagez à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis. L'OPH vérifie l'exactitude des déclarations à l'occasion d'une enquête socio-économique aux fins de confirmer l'adéquation de la demande aux besoins du ménage demandeur. A cet effet, le demandeur a l'obligation de fournir à l'OPH tous les justificatifs utiles.

Ce dispositif a été agréé par la CNIL le 06/06/2008 sous le numéro 1298845.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès de l'organisme que vous avez contacté, afin d'en faire modifier le contenu si votre situation venait à changer. Les destinataires de ces informations seront les organismes du logement social chargés de l'attribution des logements.

S'agissant des aides financières, les informations contenues dans votre demande seront transmises aux entités administratives chargées de l'engagement budgétaire.

Votre dossier de demande a une durée de validité de cinq ans et doit faire l'objet d'un renouvellement au bout de ces cinq ans (arts 29 arrêté 184 CM du 3 février 2012).

A défaut de renouvellement dans le délai imparti, votre demande sera radiée d'office du fichier d'enregistrement (art 30 arrêté 184 CM du 3 février 2012).

☐ **J'accepte de recevoir de façon électronique les documents transmis pendant toute la durée de traitement de mon dossier de demande.** J'ai pris note que, dans ce cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Attestation sur l'honneur : à écrire de la main du demandeur ou du codemandeur le cas échéant.

(Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints)

➡

Le demandeur

Le codemandeur

A _____ Le _____